

MONTRÉAL

Place Victoria, 43^e étage
800, Square Victoria, C.P. 303
Montréal H4Z 1H1
Téléphone 514 866-6743
Télécopieur 514 866-8854

JOLIETTE

1075, boul. Firestone
Bureau 3100, Joliette J6E 6X6
Ligne Mtl 514 990-4485
Téléphone 450 759-8800
Télécopieur 450 759-8878

LAVAL

3055, boul. Saint-Martin Ouest
Bureau 610, Laval H7T 0J3
Ligne Mtl 514 990-8884
Téléphone 450 686-8683
Télécopieur 450 686-8693

**AGGLOMÉRATION DE
LONGUEUIL**

2035, avenue Victoria, bureau 305
Saint-Lambert J4S 1H1
Téléphone 450 672-4681
Télécopieur 450 485-3700

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

202, rue Richelieu, bureau 205
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8
Téléphone 450 358-5737
Télécopieur 450 358-5748

SAINT-JÉRÔME

995, rue Maher, bureau 201
Saint-Jérôme J5L 0A8
Téléphone 450 431-0705
Télécopieur 450 431-1247

SHERBROOKE

1802, rue King Ouest, bureau 240
Sherbrooke J1J 0A2
Téléphone 819 481-0324
Télécopieur 819 481-0337

DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.

Membre de
SCGLEGAL
Un réseau mondial
de cabinets d'avocats
de premier plan

duntonrainville.com

Laval, le 3 octobre 2024

Par courriel et par dépôt électronique

Me Carolina Rinfret, secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC
800, Place Victoria, 2^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4270-2024 - Demande de fixation des tarifs et des conditions d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (années 2023, 2024 et 2025) et de distribution d'électricité (année 2025-2026)
Budget révisé de l'AQCIE-CIFQ pour les phases 1, 2 et 3**
N.D. : 115 853

Chère consoeur,

Afin de faire suite à la demande de la Régie formulée au paragraphe 106 de sa décision D-2024-097 (A-0006), l'AQCIE-CIFQ joint à la présente son budget révisé pour les phases 1, 2 et 3.

Nous joignons également à la présente le budget associé à Gallagher ajusté en fonction des indications contenues dans votre lettre datée du 20 septembre 2024 (A-0007). Veuillez noter que le budget initial de cette firme (C-AQCIE-CIFQ-0010), en ce qui concernait l'étude de balisage 2020, ciblait déjà les éléments contenus dans la mise à jour de Normandin Beaudry produite par le Transporteur (B-0017). Les modifications apportées au budget initial visent donc à tenir compte du fait que les recommandations que fera Gallagher concernant la prochaine étude de balisage porteront sur les sujets visés par ladite mise à jour de Normandin Beaudry.

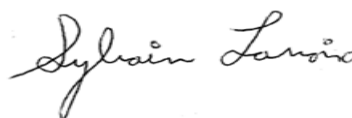
Nous joignons également la facture pour les services professionnels rendus par PEG visant à soumettre sommairement à la Régie ses commentaires, au stade des demandes d'intervention, afin de l'éclairer sur les différentes formes que pourraient prendre le débat sur les mesures ou mécanismes incitatifs afin d'améliorer la performance du Transporteur et la satisfaction des besoins des consommateurs, dans le cadre de son obligation en vertu de l'art. 49(4^o) LRÉ de favoriser de telles mesures et mécanismes lorsqu'elle fixe les tarifs de transport d'électricité. De nombreux exemples existent en Amérique du Nord de mécanismes incitatifs régissant des entreprises d'électricité dans un contexte de transition énergétique. Ces commentaires de PEG contribueront à répondre à la question que la Régie devra se poser en fixant les tarifs du Transporteur, c'est-à-dire comment elle entend favoriser des mesures ou des mécanismes incitatifs afin d'améliorer la performance du Transporteur et la satisfaction des besoins des consommateurs. Cette question se posera également à l'avenir à l'égard du Distributeur advenant l'adoption du projet de

loi 69. Vu le faible nombre d'heures et la courte période consacrés au dossier par PEG, M. Mark Lowry a réduit son taux horaire de manière à ne pas excéder le tarif prévu au *Guide de paiement des frais 2020*.

En ce qui concerne le budget révisé de l'AQCIE-CIFQ pour les phases 1, 2 et 3, vous noterez les éléments suivants :

- Le temps réellement consacré par les analystes et le procureur aux étapes déjà complétées a été inscrit. Vous noterez que plus de temps qu'initialement prévu a dû être consacré à ces étapes¹. Cela s'explique notamment par la complexité du dossier; la contestation d'Hydro-Québec à l'égard de nombreux enjeux soumis ayant nécessité une réplique détaillée C-AQCIE-CIFQ-0006²; les paramètres qui ont été établis pour la gestion simultanée de trois phases; et la preuve soumise nécessitant un grand nombre de demandes de renseignements³;
- Le nombre d'heures d'audience a été augmenté à 115 heures afin de tenir compte du bloc de 23 jours réservé à cette fin par la Régie au paragraphe 109 de sa décision D-2024-097 (A-0006) pour les phases 1, 2 et 3;
- Le budget révisé de Gallagher a été intégré;
- La facture pour services professionnels rendus par PEG a été intégrée.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, veuillez agréer, chère consoeur, nos salutations distinguées.



Me Sylvain Lanoix

✉ Slanoix@duntonrainville.com

p.j.
c.c. Jocelyn B. Allard, AQCIE
Cyril Michaud, CIFQ
Paul Paquin, analyste
Les procureurs de HQ

¹ Notons que le report de certains sujets à une phase 4 n'a pas d'impact sur les étapes «Étude de la preuve des demandeurs» et «Demande d'intervention».

² Cette réplique détaillée s'est avérée utile et bien fondée puisque la Régie a reconnu la quasi-totalité des sujets soumis par l'AQCIE-CIFQ.

³ Ce qui se reflète également par les nombreuses demandes de renseignement formulées par la Régie.